

Personne morale / physique :

.....

Adresse :

.....

Tél. : E-mail :

Pour une personne morale, son représentant :

Nom : Prénom :

Et son suppléant :

Déclare :

- adhérer à l'association Forêt Modèle de Provence pour l'année civile 2023,
- s'engager à respecter ses statuts et notamment à lui régler sa cotisation annuelle conformément à son barème en vigueur.

Fait à, le

Signature :

.....

A retourner par courrier/courriel accompagné du règlement :

- par chèque à l'ordre de Forêt Modèle de Provence (adresse : Pavillon de chasse du Roy René – Valabre CD7 – 13 120 Gardanne).
- ou par virement à Caisse d'épargne – Gardanne (13) – Code Banque 11315 – Code guichet : 00001 - Compte : 08007240569 – clé 49 / IBAN : FR76 1131 5000 0108 0072 4056 949

.....

Nota bene :

L'association est reconnue d'**intérêt général** par la Direction Générale des Finances Publiques depuis le 28 août 2017, le montant de la cotisation est **déductible des impôts** :

- pour les particuliers, à hauteur de 66% de la somme dans la limite de 20% du revenu imposable,
- pour les particuliers, sur la fortune immobilière à hauteur de 75% de la somme dans la limite de 50 000€ / an,
- pour les entreprises, à hauteur de 60% dans la limite de 5% du chiffre d'affaire.

Barème des cotisations 2023

Il est important dans ce contexte de continuer à développer le réseau et les projets, toujours plus nombreux, en faveur de notre territoire et du développement durable de nos espaces forestiers. **En 2023, nous avons le plaisir de fêter nos 10 ans d'existence, avec vous, grâce à vous.** Malgré le contexte d'inflation, nous avons décidé de ne pas augmenter nos cotisations (qui ont même baissé par rapport à ceux de nos premières années !).

CATEGORIES		MONTANT
Instituts et établissements publics départementaux, régionaux et nationaux		900 €
Collectivités locales	moins de 5 000 hab.	80 €
	entre 5 000 et 10 000 hab., office du tourisme	150 €
	entre 10 000 et 50 000 hab.	300 €
	entre 50 000 et 200 000 hab.	600 €
	plus de 200 000 hab.	900 €
Organisations associatives, syndicales, et coopératives	moins de 100 adhérents	50 €
	entre 100 et 500 adhérents	150 €
	plus de 500 adhérents	300 €
Entreprises	moins de 10 salariés	50 €
	Entre 10 et 50 salariés	100 €
	plus de 50 salariés	200 €
Etablissements d'enseignement		450 €
Particuliers		20 €
Bénévoles		Montant libre à partir de 1€